

Tableaux des inscriptions et des radiations de la liste électorale générale et des listes électorales complémentaires

Dépôt des tableaux

Le Président de la délégation spéciale de la commune de TRAPPES informe les électeurs que les tableaux d'inscriptions et de radiations opérées sur les listes électorales ont été déposés aujourd'hui au secrétariat de la mairie, où ils pourront se présenter pour en prendre connaissance pour une durée de sept jours (art. L.20, I et R13 du code électoral)



À TRAPPES, le 16 septembre 2021

Isabelle GARCIA

Responsable des Affaires Générales
Par délégation de Monsieur Michel PONS
Président de la délégation spéciale

COMMUNE DE TRAPPES

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Procès-verbal de dépôt et de publication des tableaux d'inscriptions
et de radiations validées par la commission administrative

Le 16 septembre deux mille vingt et un,

Nous, Président de la délégation spéciale de la commune de TRAPPES

En exécution des articles L.20, I et R13 du code électoral,

Avons :

- 1- Déposé à la mairie les tableaux des mouvements d'inscriptions et de radiations validées par la commission de contrôle de ce jour,
- 2- Donné avis aux électeurs, par affiches apposées aux lieux habituels, qu'ils pourront se présenter à la mairie pour prendre connaissance de ces pièces dans un délai de sept jours.

De ces opérations, nous avons rédigé le présent procès-verbal, le jour, mois et an susdits.



Isabelle GARCIA
Responsable des Affaires Générales
Par délégation de Monsieur Michel PONS
Président de la délégation spéciale

Plus proche de vous au quotidien !